

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5579
OBJET	Recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2418 pour des services professionnels sur demande d'une firme de laboratoire en sol pour le contrôle qualitatif lors des travaux d'entrées de service	
No dossier(s) interne(s) : DOS-2418 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
<p>Actions : ADJUDICATION</p> <p>Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> <p>Contrat</p> <p>No contrat : DOS-2418 Estimation : 435 731,96 \$ Montant : 317 388,49 \$</p> <p>Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Durée du contrat : 2 ans Récurrence : Oui Reconduction : 0 Nombre d'addendas : 2 Résultat : Groupe ABS inc. 317 388,49 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de l'urbanisme</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5579
---------------------------	---	------------------------------

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2024-05-07	CM-20240507-456	QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-30078

Résumé

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser, dans le cadre des services professionnels d'une firme de laboratoire en sol pour le contrôle qualitatif lors des travaux d'entrées de service, prévus au contrat OS-SP-30078, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 65 535,75 \$ à Groupe ABS inc., dont le détail apparaît au rapport du Service de l'urbanisme daté du 15 mars 2024 joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2024-1485)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2021-06-01	CM-20210601-546	ADJUDICATION - CONTRAT OS-SP-30078

Résumé

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat OS-SP-30078, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels d'une firme de laboratoire en sol pour le contrôle qualitatif lors des travaux d'entrées de service, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Groupe ABS inc.
220 792,24 \$.

ADOPTÉ

(SD-2020-5665)

CONTEXTE / JUSTIFICATIONS

Le présent contrat a pour objet d'obtenir des services professionnels de laboratoire en sol pour le contrôle qualitatif lors des travaux d'entrées de service et de divers travaux de remblayage de tranchée sur le territoire de la Ville de Laval. Annuellement, la Ville de Laval autorise sur le territoire, la réalisation de divers travaux de construction d'entrées de service par des entrepreneurs. Au moment de la réalisation des travaux, les services d'une firme de laboratoire en sol sont requis, afin d'effectuer le contrôle des matériaux et de leur pose à l'intérieur des emprises municipales. Le présent contrat est pour une période de 2 ans.

Mode d'adjudication : formule définie par la Loi (Loi sur les cités et villes) : qualité prix dans deux enveloppes séparées, avec un taux de 70 % qualité minimale.

Le contrat fera l'objet de 1 entente-cadre (entente contractuelle) et se déploiera sous forme de demandes d'achat autorisées au fur et à mesure de l'expression des besoins.

ANALYSE DES SOUMISSIONS

=====

Après 31 jours de publication, 6 entrepreneurs ont acheté les documents d'appel d'offres. 2 entrepreneurs ont déposé une offre et tous les autres n'ont pas retourné le formulaire de non-participation.

Après vérification et analyse, les compagnies suivantes ont déposé une offre, (incluant TPS et TVQ) :

Groupe ABS inc. 317 388,49 \$ Rang 1 (recommandé)

Solmatech inc. 2 471 518,25 \$ Rang 2

Le Comité de sélection recommande que le contrat soit adjugé à la firme qui s'est classée au premier rang.

ÉCART entre l'estimation 435 731,96 \$ et le soumissionnaire au 1er rang 317 388,49 \$ (incluant TPS et TVQ): 118 343,47 \$ 27 % (favorable).

L'écart favorable s'explique par le fait que l'entrepreneur a déposé des prix concurrentiels pour les items afférents aux services professionnels relatifs aux entrées de service sur toute la durée du contrat de 2 ans.

